



Marche des fiertés (30 juin 2012) - Déclaration de Laurent Fabius

"A l'occasion de la marche des fiertés organisée samedi 30 juin, je souhaite rappeler l'engagement permanent de la France dans la lutte contre les violations des droits de l'Homme et des libertés fondamentales fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Dans un trop grand nombre de pays encore, les personnes lesbiennes, gays, bi-sexuel(le)s, transgenres (LGBT) continuent d'être victimes de harcèlement, d'actes de torture, d'arrestations arbitraires, voire de meurtres, en toute impunité. Dans plus de 80 pays, l'homosexualité est pénalement sanctionnée, parfois par la peine capitale.

Cette situation n'est pas acceptable. Les droits de l'Homme tels que reconnus dans les textes internationaux sont universels. Tous les individus doivent pouvoir bénéficier de la même protection de ces droits, sans discrimination.

Je ne ménagerai ainsi aucun effort pour lutter contre la stigmatisation et les violations graves des droits de l'Homme dont sont victimes les personnes LGBT partout dans le monde.

Conjointement avec ses partenaires européens et avec les Etats membres des Nations Unies les plus impliqués dans ce combat, la France œuvre à l'objectif de dépénalisation universelle de l'homosexualité au plan mondial et participe activement à tous les efforts internationaux pour que cette perspective devienne réalité.

Je me réjouis de l'adoption, lors du Conseil des Affaires Etrangères de l'Union Européenne du 25 juin, du cadre stratégique en matière de droits de l'homme et de démocratie, qui inclut la promotion et la garantie du respect de tous les droits fondamentaux des personnes LGBT.

Je veillerai à ce que la France continue à soutenir les efforts déterminés des défenseurs des droits de l'Homme et des ONG, dont la mobilisation est fondamentale dans ce combat."